Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260702-2026_075-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 02 JUILLET 2026

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage du PV : 10/07/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 2
Votants : 14

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Maryse FORTIN, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Colette JUGUET, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER, Mme Anne VICENZOTTI.

Était absente : Mme Patricia HOTCHKISS.

Étaient représentés : Mme Gwennolé BORDIER pouvoir à M. Daniel BALLUAIS, Mme Monivahn RATINOM pouvoir à Mme Anne VICENZOTTI.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DELIBERATION 2026-075 : FONDS DE CONCOURS FOUGERES AGGLOMERATION 2026

Monsieur Le Maire expose :

Le FDC (Fonds développement des communes) est une subvention d'investissement au profit des communes versées par la communauté d'agglomération. Chaque année une enveloppe maximum est dédiée à chacune des communes qui peuvent solliciter cette aide. Le montant du FDC versée par Fougères Agglomération ne peut excéder 50% du montant HT restant à charge à la commune. De plus, la participation de la commune doit correspondre au minimum à 20% du montant total des financements apportés par les personnes publiques.

La commune de Billé sollicite une subvention au titre du Fonds de Développement des Communes pour un montant de 15 575 € auprès de Fougères Agglomération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260702-2026_075-DE

PLAN DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT
DEMANDE DE SUBVENTION – FDC DE FOUGERES AGGLOMERATION

DEPENSES		RECETTES	
Type d'opération	**Coût HT**	**Autofinancement**	**FDC Fougères Agglomération**
Travaux de voirie 2026	24 174.50 €	12 087.25 €	12 087.25 €
		50 %	*50 %*
Aménagement salle des archives communales	3 689.36 € + 776 € = 4 465.36 €	2 232.68 €	2 232.68 €
		50 %	*50 %*
Achat de matériel de climatisation	5 000€	3 744.93 €	1 255.07 €
		74.89%	*25.11%*
TOTAL	**33 639.86 €**	**18 064.86 €**	**15 575 €**
		54%	***46 %***

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- **SOLLICIENT** une subvention de Fougères Agglomération au titre du Fonds de Développement des Communes pour un montant de 15 575€,
- **AUTORISENT** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

MAIRIE DE BILLE 35

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.